

## **L’U2P salue le nouveau pas du gouvernement pour renforcer l’aide aux entreprises de proximité**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.04.19**

Paris, 14 avril 2020

#### **Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdeleure@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

En dépit des premiers dispositifs d'aides aux entreprises sollicités par l'U2P et mis en place par le gouvernement, plusieurs failles et insuffisances sont apparues au fil du déploiement de la crise sanitaire et économique, créant de l'incompréhension et parfois de la détresse de la part des travailleurs indépendants, des artisans, des commerçants de proximité et des professionnels libéraux.

C'est pourquoi l'U2P est intervenue au jour le jour auprès du gouvernement afin de renforcer l'arsenal de mesures destinées à protéger le tissu économique. De fait, les mesures annoncées par Emmanuel Macron le 13 avril et détaillées par le ministre de l'Economie et des Finances, notamment aujourd'hui dans le cadre de la deuxième Loi de finances rectificative, vont clairement renforcer le soutien aux entreprises de proximité, même si l'U2P considère qu'il faudra aller encore plus loin.

Ainsi, pour percevoir l'aide dédiée aux petites entreprises (moins de 11 salariés et moins d'un million de chiffre d'affaires) n'ayant pas fait l'objet d'une fermeture administrative, **le critère pour être éligible à l'aide du fonds de solidarité** (baisse d'au moins 50% de chiffre d'affaires) **reposera sur des bases de calcul plus justes** (chiffre d'affaires d'avril 2020 par rapport à la moyenne de chiffre d'affaires mensuel en 2019), permettant à un plus grand nombre d'entreprises d'y prétendre. En outre, **ce fonds de solidarité sera ouvert aux entreprises en difficulté, en sauvegarde ou en redressement judiciaire et le plafond de la dotation complémentaire attribuée au cas par cas par les régions sera relevé de 2000 à 5000 euros**, avec l'objectif notamment de contribuer à la prise en charge des loyers professionnels des entreprises les plus fragiles.

L'U2P salue ces évolutions qu'elle appelait de ses vœux mais continuera à demander **que l'aide de 1500 euros soit accessible aux entreprises notamment commerciales qui génèrent jusqu'à deux millions de chiffre d'affaires, et que le volet régional du fonds de solidarité soit éligible aux entreprises sans salarié**.

Par ailleurs, **l'U2P accueille avec satisfaction la perspective ouverte par l'exécutif, d'annuler purement et simplement certaines charges fiscales et sociales, au-delà des reports de charges actuels**. Il faut en effet craindre qu'une proportion importante d'entreprises à la trésorerie fragilisée par plus de deux années de réduction d'activité liée à la crise des gilets jaunes et aux mouvements sociaux contre la réforme des retraites, ne soit pas en mesure d'assumer dans les prochains mois le règlement cumulé des charges courantes et des charges reportées. Ainsi, **l'U2P demande au gouvernement de confirmer d'ores et déjà que les hôtels, cafés, restaurants, bénéficieront de ces annulations de charges et d'en étendre le bénéfice à l'activité de traiteur**.

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 20.04.19**

Paris, 14 avril 2020

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jc.delerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

**organisation de réceptions.** En outre, il conviendra de définir rapidement avec les représentants du secteur, les échéances et modalités d'une réouverture, l'inconnue restant un facteur aggravant de la crise pour ces établissements.

La montée en puissance des prêts garantis par l'Etat reste poussive avec 10 milliards d'euros de crédits accordés par les banques à ce jour contre les 300 milliards prévus. L'U2P est obligée de constater que certains réseaux bancaires continuent de faire des difficultés ou de tarder à répondre aux demandes de prêts. **Ces réticences ne sont pas admissibles et l'U2P demande avec fermeté à l'ensemble du système bancaire d'être solidaire dans cette crise comme les entreprises de proximité l'ont été en 2008 quand les banques ont été mises à mal, et en conséquence d'appliquer strictement et sans frein les consignes du gouvernement rappelées à de nombreuses reprises par le ministre de l'Economie et des Finances.**

Enfin, l'U2P prend acte des derniers engagements pris par les compagnies d'assurance visant à renforcer à hauteur de 500 millions d'euros leur soutien aux entreprises, à investir 1,5 milliards au profit des PME de la santé et à engager une réflexion sur un dispositif de catastrophe sanitaire. **Cette prise de conscience est tardive et reste insuffisante. L'U2P demande aux assureurs une meilleure prise en compte des réalités des entreprises, singulièrement des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, qui pour beaucoup pensaient être assurés face à un tel risque. L'instauration d'une démarche de médiation, à l'instar de la médiation du crédit, serait également nécessaire.**

---

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).